

COMPTE RENDU SUCCINCT**CONSEIL COMMUNAUTAIRE-12 JUILLET 2021 - 18h30– SALLE DES FETES DE JONCY****VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-25 DU C.G.C.T.**

Le douze juillet deux mil vingt et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de Jency, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents (42) : Edith LEGRAND-Christophe GUITTAT-Jean-François FARENC-Michel LABARRE-Philippe BERTRAND-Pierre NUGUES-Julien PLASSIARD-Josette DESCHANEL-Sylvain CHOPIN-Marie FAUVET-Jean-Luc DELPEUCH-Catherine NEVE-Elisabeth LEMONON-Haggaï HES-Marie-Hélène BOITIER-Aline VUE-Bernard ROULON-Colette ROLLAND-Pascale CHASSY (sup.)-Aymar DE CAMAS-Robert PERROUSSET-Patrice GOBIN-Daniel GELIN -Christian MORELLI-Jean-Pierre EMORINE-François BONNETAIN-Laurent ENGEL-Jacqueline LEONARD-LARIVE-Catherine BERTRAND-Alain MALDEREZ-Alain DOUARD-Michèle METRAL-Charles DESCONFIN-Thierry DEMAIZIERE (sauf rapports 5 à 15)-Jean-Christophe MONCHANON (sup.)-Gérard LEBAUT-Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 15 à 16)-Jean-Marc BERTRAND-Joël BERNARD (sup.)-Jean-Pierre RENAUD-Danièle MYARD (sup.)-Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) (10) : Christophe PARAT donne pouvoir à François FARENC-Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER-Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH-Jacques CHEVALIER donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH-Pascal CRANGA donne pouvoir à Haggaï HES-Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggaï HES-Jean-François DEMONGEOT donne pouvoir à Bernard ROULON-Paul GALLAND donne pouvoir à Elisabeth LEMONON-Alain DE JAVEL donne pouvoir à Alain DOUARD-Gilles BURTEAU donne pouvoir à Catherine BERTRAND-Thierry DEMAIZIERE donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER (rapport 5 à 15).

Etai(ent) absent(s) (4) : Armand LAGROST-Jocelyne MOLLET-Jean-Pierre MAURICE-Patrick GIVRY.

Etai(ent) excusé(s) (21) : Virginie LOGEROT-Christophe PARAT-Bernard FROUX-Frédérique MARBACH-Jacques BORZYCKI-Jacques CHEVALIER-Pascal CRANGA-Régine GEOFFROY-Jean-François DEMONGEOT-Paul GALLAND-Guy PONCET-Armand ROY- Gérard SCHALL-Alain DE JAVEL-Jean-Marc CHEVALIER-Marie-Blandine PRIEUR-Gilles BURTEAU-Pierre AVENAS-Serge MARSOVIQUE-Philippe BORDET- Claude GRILLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain MALDEREZ

PERSONNEL TECHNIQUE : Déborah CRETENET – Fanny LOREAUD – Carole TISSIER-Boris CHEVROT.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : **Rapports 1 à 14 : 52 – Rapports 15 à 16 : 51**

La séance est ouverte à : 18h30

La séance est levée à : 21h00

RELEVES DE DECISIONS**Rapport n°1 : Désignation secrétaire de séance**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, nomme M. Alain MALDEREZ comme secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Rapport n°2 : Approbation du procès-verbal du 31 mai 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 31 mai 2021.

Nombre de votes exprimés : Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Rapport n°3 – Projet de territoire du PETR

Le projet de territoire du PETR a été présenté en séance. Il est défini les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites, soit par les EPCI membres, soit, en leur nom et pour le compte du PETR.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de territoire du PETR Maconnais Sud Bourgogne tel que présenté en séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 52

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°4 – Mise à jour des commissions internes

Considérant la délibération de la commune de Château portant modification de leurs représentants au sein des commissions internes de la Communauté de Communes du Clunisois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider la mise à jour des commissions internes comme suit :

* Mme Claudie CREUTZ se retire de la commission FAMILLE ENFANCE JEUNESSE

* Mme Claudie CREUTZ intègre la commission COMMUNICATION ET NUMERIQUE

Nombre de votes exprimés : Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Départ de Thierry DEMAIZIERE

RAPPORT N°5 – Candidature « Zéro chômeur de Longue durée »

La Communauté de Communes du Clunisois, avait déjà candidaté en 2016 et travaille depuis sur le projet « Incluniso » dont l'objectif est de créer des emplois utiles au territoire, pour les personnes durablement privées d'emploi, sans concurrencer les entreprises locales. A travers ce projet, les demandeurs d'emploi du territoire ont été largement informés sur l'expérimentation, et rencontrés pour présenter leurs compétences et aspirations professionnelles. Les entreprises ont également été associées pour identifier leurs besoins et des modalités de coopération avec la future « entreprise à but d'emploi ».

Pour rappel, cette entreprise embauchera en CDI et à temps choisi, durant la durée de l'expérimentation, des personnes privées d'emploi habitant depuis plus de 6 mois sur notre territoire. Le label permettra d'obtenir une subvention de 70% pour cofinancer chaque emploi créé, permettant d'équilibrer le budget de l'entreprise avec ses produits d'activités et d'autres subventions potentielles.

Le projet est piloté par un comité local représentatif des acteurs du territoire, qui anime des commissions et des groupes de travail sur les différents aspects du projet : besoins et compétences des personnes privées d'emploi, activités utiles au territoire, modèle économique de l'entreprise, etc.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acter la candidature du territoire au label « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Nombre de votes exprimés : Pour : 52

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°6 : Convention tripartite « Petite Ville de demain » avec la ville de Cluny et l'Etat

Le programme Petites Villes de Demain (PVD) vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, ainsi que de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Pour répondre à ces ambitions, Petites Villes de Demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et décliné et adapté localement.

Le programme s'organise autour de trois piliers :

- le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (subvention poste de chef de projet à 75%, apport d'expertises) ;

- l'accès à un réseau, grâce au club « Petites Villes de Demain », afin de favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage des bonnes pratiques entre acteurs du programme ;

- des financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Il est par ailleurs proposé que, si le poste de chef de projet est, comme le souhaite l'Etat, porté par la Communauté de Communes, le reste à charge après versement des subventions, soit supporté par la ville de Cluny. En effet, la majorité des attendus du poste seront au bénéfice de la ville.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion de la ville de Cluny au programme petite villes de demain, avec d'une part la ville de Cluny, représentée par son maire, Mme Marie FAUVET, et d'autre par l'Etat représenté par le Préfet du département de Saône et Loire

Nombre de votes exprimés : Pour : 52

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°7 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Dans le cadre de la gestion de trésorerie sur le budget principal, la Communauté de Communes du Clunisois souhaite renouveler sa ligne sa ligne de trésorerie de 1 000 000€ afin d'assurer le financement de ses besoins à court terme.

La Communauté de Communes du Clunisois a lancé une consultation pour le renouvellement de sa ligne de trésorerie de 1 000 000€.

Trois établissements ont été sollicités, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et la Banque Postale :

Caisse d'Epargne

- Montant : 1 000 000 €
- Durée du contrat : 1 an
- Taux : Marge de 0,40 % sur €str (€str = -0.561% au 15/06/2021)
- Calcul des intérêts : base exact/360
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 0,10 % soit 1 000€
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : Néant

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer le contrat de prêt portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie avec la Caisse d'Epargne.

Nombre de votes exprimés : Pour : 52

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°8 : Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Motion de la Fédération des communes forestières :

Considérant :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leur citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

Considérant :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique.

La Fédération Nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

Exige,

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes Forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF

Demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de motion ci-dessous.

Nombre de votes exprimés : Pour : 52

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°9 : Lancement de la consultation sous forme d'une procédure adaptée pour le marché relatif à l'accompagnement de la Communauté de Communes du Clunisois dans l'élaboration de son plan de mobilité simplifié.

Suite à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la Communauté de Communes du Clunisois (CCC), en tant que nouvelle autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale, souhaite se doter d'une stratégie volontariste en matière d'organisation des mobilités.

Dans le cadre de son projet de territoire « Vivre en Clunisois ... dans le monde d'après », la CCC s'est fixée comme objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040. Le Plan de mobilité simplifié a vocation à constituer l'axe mobilité de ce Projet de territoire et de la Stratégie Climat Air Energie Territoriale actuellement en cours de finalisation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Par ailleurs, la CCC est lauréate de l'AMI TenMod. Pour l'élaboration de son plan de mobilité, elle bénéficie donc d'un soutien financier de l'ADEME ainsi que d'un appui technique de la cellule France Mobilité.

Consultation lancée dans le cadre d'une opération globale	Elaboration du plan de mobilité simplifié, suite à la prise de compétence mobilités
Nombre de lots	1
Estimatif globale du marché en € HT (y compris les reconductions)	41 660 € HT
Critères de jugement des offres envisagés (avec pondération)	Valeur technique (notée sur 20 points et pondérée à 60% de la note finale) Le mémoire technique devra présenter notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Le CV du (ou des) intervenant(s) chargé(s) de la démarche (4 points), - La méthodologie et le descriptif de la démarche proposée pour répondre au cahier des clauses techniques particulières (12 points), - Les références du candidat concernant l'appui à l'élaboration de plan de mobilité en zone rurale peu dense (4 points).
Durée du marché (préciser les reconductions éventuelles)	Prix de l'offre (noté sur 20 points et pondérés à 40% de la note finale) 18 mois
Date prévisionnelle de lancement de la consultation	13 juillet
Date prévisionnelle de début de la prestation	15 septembre
Aspect budgétaire (année, imputation, plan de financement, recettes éventuelles)	Sur un budget total de 50 000 € (prévu au budget 2021) pour l'élaboration du plan de mobilité, 50% du montant est pris en charge par l'Ademe au titre du programme TenMod.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser le lancement de la procédure adaptée d'appel d'offre pour le marché relatif à l'accompagnement de la communauté de communes du Clunisois dans l'élaboration de son plan de mobilité simplifié,
- autoriser le président à attribuer le marché au prestataire qui sera retenu à l'issue de l'analyse des candidatures et des offres.

Nombre de votes exprimés : Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Rapport n°10 : Marché de transports scolaires : attribution du marché

Le marché actuel de transport scolaire arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2020 – 2021, afin d'assurer la continuité du service à la prochaine rentrée scolaire, par délibération n°056-2021 du 31/05/2021 une procédure d'appel d'offres pour un marché de services, en application des articles L2124-2 et R2124-2-1° du code de la commande publique à été lancée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les marchés de transports scolaires comme ci-dessous :

Lot n° 1 : Saint André le Désert – La Vineuse – Circuit 1 (10150), Circuit 2 (10151) et Circuit cantine : Entreprise VOYAGES CLUNYSOIS pour un montant total de 83 074,99€ TTC sur 1 an, soit 565,14€ TTC / jour.

Lot n° 2 : Lournand – Massilly (10154) : Entreprise VOYAGES CLUNYSOIS pour un montant total de 43 943,79€ TTC sur 1 an, soit 237,53€ TTC/jour.

Lot n° 3 : Cluny - Jalogny – Château (10155) : Entreprise VOYAGES CLUNYSOIS pour un montant total de 22 492,86€ TTC sur 1 an, soit 121,58€ TTC/jour.

Lot n° 4 : Saint Cécile – Mazille - Bergesserin (10156) et Circuit cantine (10 173) : Entreprise VOYAGES CLUNYSOIS pour un montant total de 50 882,14€ sur 1 an, soit 346,14€ TTC / jour.

Lot n° 5 : Cluny - Blanot – Donzy le Pertuis (10152) : Entreprise VOYAGES CLUNYSOIS pour un montant total de 28 134,18€ TTC sur 1 an, soit 191,39€ TTC / jour.

Lot n° 6 : Cluny - Cortambert (10172) : Entreprise VOYAGES CLUNYSOIS pour un montant total de 18 639,16€ TTC sur 1 an, soit 126,80€ TTC / jour.

Lot n° 7 : Cluny - Berzé le Chatel (10171) : Entreprise VOYAGES CLUNYSOIS pour un montant total de 12 981,74€ TTC sur 1 an, soit 88,31€ TTC / jour.

Lot n° 8 : Sigy le Chatel – Saily- Salornay sur Guye (10158) : Entreprise VOYAGES CLUNYSOIS pour un montant total de 16 607,80€ TTC sur 1 an, soit 112,98€ TTC / jour.

Lot n° 9 : Buffières – Sivignon (10157) : Entreprise VOYAGES CLUNYSOIS pour un montant total de 36 318,70€ TTC sur 1 an, soit 247,07€ TTC / jour.

Lot n° 10 : Sivos Jean Tardieu – Circuit 1 (10 550) et Circuit 2 (10 551) : Entreprise VOYAGES CLUNYSOIS pour un montant total de 69 462,80€ TTC sur 1 an, soit 472,54€ TTC / jour.

Lot n°11 : Joncy (10 553) : Entreprise VOYAGES CLUNYSOIS pour un montant total de 33 935,74€ TTC sur 1 an, soit 230.86€ TTC / jour.

Sur une année le coût global du marché s'élève donc à 416 473,90€ TTC, contre 507 712 € TTC en 2019.

Nombre de votes exprimés : Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Rapport n°11 : Convention entre le Conseil Départemental pour la mise à disposition de l'ancienne gare et la mise à disposition aux associations

Considérant la délibération n°044-2021, du 12 avril 2021, par laquelle le conseil communautaire approuve l'acquisition par la communauté de communes du Clunisois des locaux appartenant au département, situés aux rez-de-chaussée de l'ancienne gare de Cluny. Le département de Saône et Loire propose une convention de mise à disposition des locaux susvisés, à la communauté de communes du Clunisois, à titre gratuit, pour une durée d'un an, dans l'attente de la vente de ces locaux.

Dans la perspective de développer la pratique du vélo et donner de la visibilité au projet « vélo pour tous en Clunisois », il est nécessaire de disposer d'un lieu ressource autour du vélo. Conformément à la convention proposée par le département, la communauté de communes souhaite mettre à disposition ces locaux, à titre gratuit, à certains acteurs locaux de la façon suivante : gratuit, à certains acteurs locaux de la façon suivante :

Les locaux n°1, 2 et 3 vont être mis à disposition de la SARL Cluny Cycles pour son activité de location de vélos (les vélos de Cluny occupent déjà ces locaux actuellement),

- Le local 4 va être mis à disposition de l'association la Vie Cycllette en Clunisois pour son activité de promotion des déplacements à vélo et notamment pour la mise en place d'un atelier d'auto-réparations de vélos,
- Les locaux n°5, 6 et 7 vont être mis à disposition du centre de documentation pour la résistance et la déportation en Saône et Loire (l'association occupe déjà ces locaux, le département avait posé comme condition *sine qua non* à la mise à disposition des locaux à la CC du Clunisois que cette association puisse continuer à occuper leurs locaux).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition proposée par le Département de Saône et Loire,
- autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition des locaux à la SARL Cluny Cycles, à la Vie Cycllette en clunisois et au Centre de Documentation pour la Résistance et la Déportation.

Nombre de votes exprimés : Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Rapport n°12 : Signature du protocole d'engagement de la convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition écologique (CRTE)

Le protocole d'engagement, en amont de la signature du contrat de relance et de transition écologique qui liera la Communauté de Communes du Clunisois et l'Etat, sera signé par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois, le Préfet de Saône-et-Loire et la Présidente de Région. Ce protocole d'engagement a permis de s'accorder sur des premières actions concrètes de relance sur le territoire du clunisois, mais également sur la méthode de travail et les besoins d'ingénierie pour la préparation et la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique pour toute la durée du mandat.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la Région et le Département, s'ils souhaitent s'y associer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le président à signer le protocole d'engagement de la convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition écologique

Nombre de votes exprimés : Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Rapport n°13 : Modification des tarifs du Club Jeunes

Le club jeunes est ouvert :

- A Cluny : Accueil libre tous les mercredis et les samedis après-midi. Programme d'activités payantes et gratuites pendant les vacances scolaires.

- A La Guiche : Programme d'activités payantes et gratuites pendant les vacances scolaires (sauf Noël)

Les tarifs actuels :

- Adhésion annuelle pour fréquenter club jeunes les mercredis et les vacances scolaires d'hiver, printemps, été, octobre et décembre soit 12 semaines environ : 5€/an.

Depuis 2014, aucune valorisation des tarifs du club Jeunes n'a été proposée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider les nouveaux tarifs du club jeunes comme suit :

- Droit d'inscription : 5€ par période (pour les mercredis et à chaque vacances scolaires)

Nombre de votes exprimés : Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Départ de Marie-Thérèse GERARD

Rapport n°14 : Contrat d'apprentissage Multi-accueil

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- recourir au contrat d'apprentissage

- autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Pôle Petite Enfance	Adjoint d'animation	CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance)	9 mois (du 1 ^{er} septembre 2021 au 30 mai 2022)

- préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

- autoriser Le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

Nombre de votes exprimés : Pour : 51

Contre :

Abstentions :

Rapport n°15 : Modification du tableau des effectifs

Il est proposé de faire évoluer le tableau des effectifs comme suit :

Multi-accueil :

- Suppression d'un poste d'éducateur principal de jeunes enfants 1ETP, agent en retraite anticipée depuis le 27/05/2021.

Personnel d'entretien :

- Création d'un poste d'adjoint technique, 1 ETP au 01/08/2021
- Suppression d'un poste d'adjoint technique, 0.97 ETP au 01/08/2021

Développement territorial :

- Création d'un poste de chef de projet « Petites villes de demain », 1 ETP
- Création d'un poste de chef de projet Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), 1 ETP

Le tableau des effectifs actualisé est présenté en séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- approuver les modifications du tableau des effectifs présentées ci-dessus,
- inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget,
- autoriser le Président à signer tout acte relatif à la présente décision

Nombre de votes exprimés : Pour : 51

Contre :

Abstentions :